

---

**MUNICIPALITE**

**COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL**

**Projet du Centre**

---

Renens, le 5 décembre 2005/MHks

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à la communication de la Municipalité du 27 septembre 2005 qui définissait l'état des études sur le secteur du centre-ville, les précisions suivantes peuvent être apportées aujourd'hui :

- deux secteurs avaient été définis, l'îlot Coop comprenant une parcelle communale et l'îlot Savonnerie. Actuellement, le premier est à l'étude, en collaboration avec le service d'urbanisme communal, l'architecte mandaté par la Coop et le bureau Urbaplan chargé de l'élaboration du plan de quartier. La Municipalité poursuit en parallèle les réflexions sur l'îlot Savonnerie, notamment en regard des besoins communaux à préciser ainsi que des résultats de la consultation "Cœur de Ville".
- Le programme actuellement à l'étude comporte un magasin Coop de proximité, des surfaces commerciales ou autres, des bureaux, des appartements et un parking au sous-sol.
- le calendrier du projet à l'étude prévoit aujourd'hui un projet de plan de quartier pour le printemps 2006; l'enquête publique pourra débuter après consultation des services cantonaux, soit à l'automne 2006 ; la présentation devant le Conseil pour adoption pourrait alors avoir lieu au tout début 2007 et l'inauguration de la Coop est prévue au printemps 2009.

Vu l'importance de ce projet pour le développement du centre de Renens, la Municipalité a déjà mis en place une consultation de la population à travers l'opération "Cœur de Ville" qui s'est déroulée à la Salle de spectacles entre le 29 septembre et le 17 novembre 2005. D'une manière générale, toutes les mesures seront prises durant les travaux de façon à éviter le plus possible les perturbations liées au chantier, entre autres en ce qui concerne la circulation, les places de parc dans le quartier et le marché du samedi matin.

./.

La Municipalité veillera à informer les intéressés et à mettre en place une politique de communication.

Dès maintenant, le Conseil communal sera tenu au courant des différentes étapes qui mèneront à la réalisation du projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER

(L.S.)

J.-D. LEYVRAZ